

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ECHIQUIER ALTARocca RENDEMENT 2022 (Part D - FR0012243632)

Ce Fonds est géré par La Financière de l'Echiquier

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette supérieure à celle des obligations libellées en euros émises par l'Etat français à échéance 2022, de type Obligation Assimilable du Trésor (OAT) à échéance décembre 2022, sur une durée de placement recommandée de 8 ans, soit la date de création du fonds au 31 décembre 2022. Cette première période d'investissement pourra être suivie d'une seconde période, en fonction des conditions de marché qui prévaudront alors.

Le fonds ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence. A titre d'information, au 12 février 2016, le taux de rendement actuariel de cette OAT était de 0,13%.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le Fonds cherche :

1- à optimiser le taux actuariel moyen du segment obligataire classique à l'échéance du 31 décembre 2022 et à sélectionner les émetteurs présentant la probabilité de défaut la moins importante eu égard au rendement apporté et à l'analyse fondamentale des différents facteurs de risque inhérents à ceux-ci.

2- à bénéficier de toutes opportunités du marché obligataire en fonction de la conjoncture de marché.

3- à protéger les investisseurs du risque de taux souverain grâce à la mise en place discrétionnaire d'une couverture de ce risque.

La stratégie d'investissement du Fonds consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille composé principalement de titres de créances d'émetteurs dont le siège social est situé en Europe ou dont l'activité se situe en Europe dont la liste des pays est définie dans le prospectus (obligations convertibles, obligations classiques), principalement émis par des émetteurs privés. Cette stratégie sera déployée de façon double :

1- 70% de l'actif net (à la fin de la période de souscription) sera investi sur les obligations classiques à taux fixe ou taux variable ayant une échéance d'au plus 6 mois après le 31/12/2022 (maturité finale du produit ou options de remboursement anticipés au gré du Fonds) avec pour objectif d'optimiser le taux actuariel moyen de ce segment du portefeuille à l'échéance du 31/12/2022 en sélectionnant les émetteurs présentant la probabilité de défaut la moins importante eu égard au rendement apporté et à l'analyse fondamentale des différents facteurs de risque inhérents à ceux-ci. Cette poche est gérée dans l'optique d'une détention jusqu'à l'échéance avec toutefois des possibilités d'arbitrages en cours de vie.

2- 30% de l'actif net (à la fin de la période de souscription) sera investi sur des titres obligataires de tout type : obligations convertibles, échangeables, obligations financières, obligations corporate hybrides, obligations à taux variable, obligations perpétuelles et autres titres assimilés pour bénéficier de toutes les opportunités obligataires en fonction de la conjoncture de marché et pouvoir si besoin combiner le potentiel de l'action sous-jacente avec des critères techniques tels qu'une volatilité implicite faible comparée à la volatilité historique, une forte convexité, un rendement élevé.

Cette répartition 70% - 30% s'entend comme un objectif à la fin de la période de souscription et pourra évoluer au cours de la vie du portefeuille notamment en fonction de l'évolution des valorisations des différentes lignes qui le composent.

Le gérant pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net sur tout type de qualité de titres de créances, dont obligations spéculatives à haut rendement (« High Yield ») – ou non notés, afin de saisir toutes les

opportunités de marché. Le Fonds pourra être exposé à des émetteurs principalement privés dont le siège social est situé dans des Etats situés en Europe. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré, est comprise entre 0 et 7.

L'allocation entre les notations des différents émetteurs sera la suivante :

- de 0 % à 100 % de l'actif net en titres spéculatifs à haut rendement (« High Yield ») : titres dont la notation est inférieure ou égale à « BBB- » selon l'agence de notation Standard & Poor's ou toute notation équivalente selon Moody's et Fitch) ;

- la sélection des titres sera limitée aux titres de notation supérieure à « B- » au moment de l'investissement ;

- de 0 % à 100 % de l'actif net en titres non notés.

Au sein de l'univers d'investissement, le gérant procède à sa propre analyse du risque de crédit pour sélectionner un titre à l'achat ou à la vente, et donc sans recourir exclusivement ou mécaniquement à des notations émises par des agences de notation.

Le Fonds pourra investir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français ou étrangers. Le gestionnaire interviendra sur les risques de taux, de change, ainsi que sur le risque action :

- en couverture, par la vente de contrats à terme, achat d'options (*put*), change à terme, swap,

- en exposition, par l'achat de contrats à terme, achat d'options (*call*), swap.

Le Fonds est systématiquement couvert contre le risque de change et de façon discrétionnaire contre le risque de taux

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues par BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES chaque jour de calcul de la valeur liquidative jusqu'à 12h00 (heure de Paris) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour.

La période de souscription sera fermée le 31 août 2016 à 12h00. La fermeture de la période de souscription pourra être avancée si le rendement moyen du fonds baisse de plus de 2% par rapport à la date de lancement du fonds. Par ailleurs, dans le cas où le rendement instantané des titres en portefeuille venait, à ne pas baisser de plus de 1% ou à progresser, et si les conditions de liquidité du marché des obligations spéculatives à caractère spéculatif (« High Yield ») le permettent, la période de souscription pourra être prolongée. L'annonce de prolongation de la période de souscription se fera par annonce via le site internet de la société de gestion.

A compter de la fin de la période de souscription, seules les souscriptions, précédées d'un rachat effectué le même jour pour un même nombre de parts sur la même valeur liquidative par un même porteur, seront acceptées.

Une fois l'échéance du 31 décembre 2022 atteinte, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation après agrément de l'AMF. Les investisseurs en seront informés par notification envoyée au plus tard le 30 septembre 2022.

Les parts D sont des parts distributives. Le Fonds ayant une durée de placement recommandée de 8 ans, il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 31/12/2022.

PROFIL DE RISQUE ET RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Fonds est classé dans la catégorie 3 :

Le niveau de risque 3 du fonds s'explique par sa politique d'investissement, qui consiste à sélectionner des obligations et des titres de créances jugés comme des titres spéculatifs à haut rendement « High Yield » par la société de gestion – et/ou des titres non notés par les agences de notation.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : le Fonds investit notamment en titres spéculatifs à haut rendement (« High Yield »). Les volumes échangés sur ces types d'instruments étant réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques financières : il représente le risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme utilisés pour obtenir, augmenter ou réduire une exposition aux marchés de taux, d'action de devises.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds.

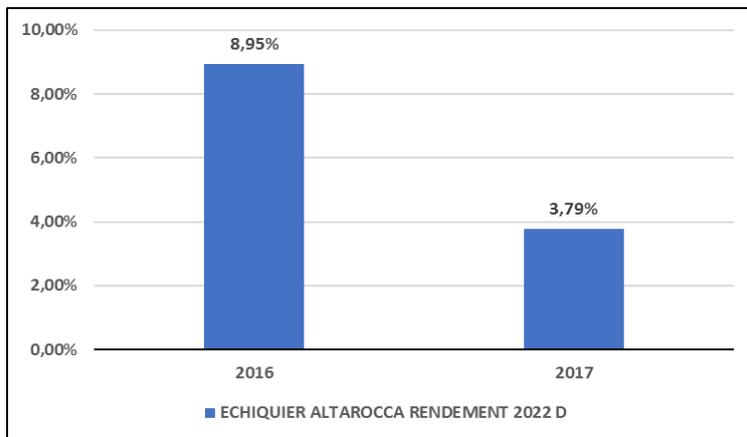
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	4% max
Frais de sortie	Néant (1)
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,13%*
Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le 30 septembre 2017 (avec pour point de départ, la date de lancement du fonds soit le 14 août 2015). Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique Frais du prospectus. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.	
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	10% sur la différence positive entre la performance du fonds et une performance de 4,00% annuels prorata temporis La commission de surperformance s'élève à 0,24% de l'actif net au titre de l'exercice clos le 30/09/2017.

(1) Néant sauf pendant la période de souscription si l'actif du fonds est supérieur à dix millions d'euros. Dans ce dernier cas, la commission de rachat acquise au fonds sera de 1%. De même, aucune commission de rachat acquise au FCP ne sera prélevée en cas de vendus/achetés/transferts sur la même date de valeur liquidative (encours constants), entre les différentes catégories de part comprises dans le FCP (parts R, D, et IXL du FCP).

PERFORMANCES PASSES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce diagramme sont calculées coupons nets réinvestis après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Ce Fonds a été créé le 14 août 2015. La Part D du fonds a été créé le 14 août 2015.

La devise de référence est l'euro (EUR).

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Le DICI et le prospectus du Fonds ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : **La Financière de l'Echiquier** - 53 avenue d'Iéna- 75116 Paris

Modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative peut être consultée auprès de **La Financière de l'Echiquier** - 53 avenue d'Iéna- 75116 Paris

Rémunération de la société de gestion : la société de gestion dispose d'une politique de rémunération, pour toute information complémentaire, vous pouvez adresser votre demande (www.lfde.com).

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal. Les parts ne doivent ni être

offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficié, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).

La responsabilité de **La Financière de l'Echiquier** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du Fonds ou auprès de **La Financière de l'Echiquier**.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

La Financière de l'Echiquier est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2018.